

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022

. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-214

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 44

. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.

M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.

Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.

M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

## SUBVENTIONS POUR MANIFESTATIONS CULTURELLES

Considérant que la Communauté de Communes soutient les activités culturelles locales dès lors qu'elles promeuvent les traditions locales et présentent une dimension excédant les frontières communales et le territoire de l'Est de la Somme,

Compte tenu de la qualité des manifestations proposées et du rayonnement des actions entreprises,

Vu le barème d'instruction des demandes de subventions approuvé, définissant les critères remplis, le plafonnement de la subvention à 30 % du budget du projet et la valeur du point,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'octroi des subventions suivantes :

. 300 € au bénéfice de la mairie de Monchy-Lagache pour sa manifestation « La Fête des associations » le 11 septembre 2022,

. 300 € au bénéfice de l'association L'amicale culturelle de Offoy pour sa manifestation « Nature et terroir » le 9 octobre 2022 qui regroupe expositions, troc de plantes, atelier Fresque du climat, ateliers créatifs, etc.

. 2 000 € au bénéfice du Comité de loisirs et d'actions culturelles d'Eppeville pour sa manifestation Marche commémorative (du bombardement de la ville) le 3 septembre 2022,

. un soutien au bénéfice de la ville de Ham pour sa manifestation annuelle le festival « Ham fait rire », dont le montant sera fixé lors d'une prochaine commission Culture en 2023,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.